



Ce que je dois à Acrimed

Publié le samedi 30 mai 2015, par [Henri Maler](#)

Pourquoi on ne trouvera pas ici les articles que j'ai rédigés pour cette association.

Co-fondateur de l'association Action-Criquer-Médias (Acrimed) en 1996, j'en fus le principal animateur jusqu'en janvier 2015, date à laquelle j'ai renoncé à toutes mes responsabilités : 19 ans, ça suffit ! J'ai rédigé pour le site d'Acrimed plus de 600 articles (sans compter ceux que j'ai revus avec leurs auteurs) : des articles d'inégale densité, des simples billets d'humeur aux critiques détaillées, mais presque toujours des « critiques dans la mêlée ». Ces articles n'existent que par et pour l'association qui les a publiés et qu'ils engagent : à ce titre, ils lui doivent leur contenu et lui appartiennent. C'est pourquoi rares seront ici les rééditions de ces articles qui sont l'expression d'un collectif et en portent l'empreinte. Qui veut les lire sous le nom de leur signataire peut les trouver sur le site d'Acrimed [à mon nom d'auteur](#)

Voir en ligne : <http://henri-maler.fr/Ce-que-je-dois-a-Acrimed.html>